

LES ACTUALITES

■ Convergence.

Accompagnement du changement.

Depuis quelque temps vous êtes « abreuvés » d'une multitude d'informations concernant la convergence du CMNE vers CMAF (mails de la DRH, newsletters, webinaires, etc...). Difficile pour chacun de s'y retrouver et de s'accorder le temps nécessaire à la lecture et à l'appropriation de ces documents. C'est pour ces raisons que la direction a rappelé aux managers : « *Nous comptons sur votre implication pour que chaque collaborateur dispose des informations nécessaires à la bonne compréhension des informations relatives à son emploi, son niveau et à sa rémunération* ». Il est donc indispensable que des entretiens individuels, des réunions collectives, soient organisés et consacrés aux sujets qui impacteront l'activité, la vie professionnelle, le socle social, la classification, la rémunération, etc... des collaborateurs de chaque unité..... Encore faut-il que chaque direction, chaque manager puisse convertir une partie du temps commercial ou d'activité en temps d'informations et d'échanges.

■ Sauveteur secouriste du travail (SST).

Inscrivez-vous !

L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) recommande un effectif de 10 à 15 % de salariés SST (soit pour le CMNE entre 230 et 350 personnes formées). Lors de nos déplacements dans les points de vente nous constatons trop souvent qu'il n'y a pas (ou plus) de salarié formé. Rappelons que cette formation vise à acquérir des compétences en cas d'accident dans le domaine professionnel mais aussi...dans le domaine privé. Alors n'hésitez-pas et inscrivez-vous pour devenir vous aussi Sauveteur Secouriste du Travail !

Bon à savoir : depuis le 21 avril 2021, les salariés peuvent bénéficier, avant leur départ volontaire à la retraite, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Un décret est paru le 20 avril 2021 au journal officiel en application de la loi du 3 juillet 2020.

■ AGIRC-ARRCO.

Retrouvez tous vos services retraite.

L'espace personnel Agirc-Arrco est désormais votre point d'entrée unique pour toutes vos démarches de retraite complémentaire (identifiez-vous directement via FranceConnect). Toutefois, si vous préférez vous connecter sur votre espace client retraite complémentaire Malakoff Humanis vous serez automatiquement redirigé vers votre espace personnel Agirc-Arrco.

Vous y retrouvez les mêmes services et avantages, à savoir :

- Consulter son relevé de carrière.
- Effectuer une estimation du montant de sa future retraite.
- Faire sa demande de retraite directement en ligne.
- Utiliser le simulateur de départ en retraite anticipée pour carrière longue.
- Etc.

SOMMAIRE

■ Actualités.....1	■ Félicitations.....2
Convergence	■ Carton Rouge.....2
Sauveteur Secouriste du Travail	■ Le chiffre.....2
Agirc-Arrco	■ Décryptage.....2
■ Edito1	Effectif CDI du CMNE
■ Le dossier du mois....2	■ Repères2
Qualité de vie au travail	

EDITO

Il n'y a plus de temps à perdre! A peine un peu plus d'un mois avant l'entrée en vigueur de la convergence. Si beaucoup de travail a été accompli, entre la direction et les organisations syndicales, au sein des équipes du siège mais aussi dans le réseau, il reste encore à affiner les derniers réglages, et l'on sait bien que c'est dans le détail que finit par se cacher le diable.

Si l'entreprise et ses acteurs veulent que le basculement soit une réussite, il est nécessaire que partout, transversalement entre secteurs comme verticalement, dans les structures, personne ne soit sevré d'information ou ne reste avec des questions sans réponse. Notre « actualité » sur la convergence prend tout son sens et marque l'importance du sujet.

Il est nécessaire de prendre le temps, individuellement et collectivement, (et c'est la responsabilité de l'encadrement en cette période) de « se poser » et de réfléchir aux lacunes qui pourraient demeurer et aux mesures à prendre durant cette dernière ligne droite. Y-compris dans le réseau qui est aussi impacté malgré le maintien du modèle d'affaires.

Cette réussite collective doit se faire dans la sérénité, sans précipitation, avec pragmatisme et détermination.

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDELDE philippe.vandelde@cmne.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Négociation portant sur la Qualité de Vie au Travail.

Un accord cadre CMAF encore perfectible.

La direction a souhaité ouvrir par anticipation les négociations portant sur l'accord Qualité de Vie au Travail, avant que la convergence soit effective.

C'est la première fois au CMNE que nous négocions la déclinaison d'un accord cadre de CMAF. En effet, la négociation des accords d'entreprise se fait d'abord au niveau du Groupe avec les Délégués Syndicaux de Groupe des organisations syndicales représentatives au CMAF dont fait partie la CFDT (mais pas la CFTC, Sud et l'UNSA). L'accord négocié comporte des dispositions d'application directe et y sont précisées les dispositions qui sont négociables au niveau des entreprises avec les Délégués Syndicaux locaux.

Dans cet accord est introduit le **principe que la charge de travail de chaque salarié doit correspondre à son temps de travail**. Ainsi la Qualité de Vie au Travail devient un thème de l'entretien annuel d'évaluation et le CMNE mettra en œuvre la pratique

managériale du « feed-back » qui consiste en un retour régulier entre le manager et son collaborateur afin d'identifier une problématique de surcharge de travail et permettre au salarié de faire part de ses difficultés.

Une réunion annuelle aura lieu dans chaque équipe pour aborder les thèmes de la Qualité de Vie au Travail et de la charge de travail afin de per-

Le maintien de l'entretien RPS est indispensable et essentiel.

mettre aux salariés de s'exprimer. La CFDT souhaite que les thèmes récurrents abordés soient remontés à la Direction afin d'identifier et de résoudre les problématiques générales.

L'accord prévoit également la mise en place d'un « forfait mobilité durable » de 400€ par an pour les collaborateurs qui utilisent le vélo, le co-voiturage ou les transports en commun.



L'entreprise s'engage, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle à veiller au temps de déplacement et au nombre de kilomètres entre le domicile et le lieu de travail.

Même si l'accord prévoit des mesures pour prévenir et lutter contre les risques psycho-sociaux, **il est indispensable et essentiel pour la CFDT de conserver l'entretien RPS** prévu dans les précédents accords du CMNE. D'autant plus que ce n'est pas en contradiction avec les ouvertures laissées à la négociation locale par l'accord cadre. Pour rappel cet entretien permet à un salarié qui a une problématique spécifique de solliciter un entretien RH accompagné d'un représentant du personnel. Ces entretiens permettent de trouver des solutions pour des collaborateurs en situation de malaise. Ceux d'entre vous qui en ont bénéficié le savent, il est le dernier recours pour un salarié qui fait face à un manager, un Directeur de secteur ou une RH avec qui le dialogue est rompu. ■

FELICITATIONS

Pour l'engagement pris par CMAF de recruter 25% d'alternants au sein des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales afin de donner une chance à chacun. Pour mémoire le CMNE et le syndicat CFDT de Lille avaient initié il y a quelques années un dispositif ayant également pour finalité d'intégrer des jeunes dans notre entreprise.

CARTON ROUGE

A la direction commerciale qui, malgré nos demandes, refuse d'adapter l'activité afin de permettre aux salariés de pouvoir s'appropriier les changements issus de la convergence. Ce

la empêche ceux qui le souhaitent de lire avec attention les newsletters sur la convergence ou de participer aux différents webinaires. C'est nier le caractère anxiogène que peuvent avoir ces changements et cette situation est d'autant plus regrettable en cette période de négociation de la Qualité de Vie au Travail.

LE CHIFFRE

66

C'est le nombre de questions (et de réponses), portant sur le sujet de la convergence, que vous pouvez retrouver dans la rubrique FAQ. N'hésitez pas à consulter les autres rubriques et à poser vos questions directement sur convergence@cmne.fr

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.
- 596 salariés au 30/09/2021.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1284	596	531	2411
2021	1253	590	489	2332
Écart	-756	+383	-223	-596

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché profagri/OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 03/11
C.S.E : 18/11
C.S.S.C.T. Pas de réunion

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (10/21 Source : Service Public.fr)

Taux horaire brut : 10.48 €
Taux horaire net : 8.30 €
Mensuel brut : 1.589.47 €
Mensuel net : 1.258.25 €

INFLATION

2.60 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/21)

Revenus nets ≤ 69.933 € / an
Deux enfants : 132.08 €
Revenus nets ≤ 75.760 € / an
Trois enfants : 301.30 €
Revenus nets ≤ 81.587 € / an
Quatre enfants : 470.52 €

RSA (01/04/21)

1 personne seule: 565.34 €
1 couple : 848.01 €
1 couple + 1 enf : 1.017.61 €
1 couple + 2 enf : 1.187.21 €
Enfant suppl.: 226.14 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :

A retourner :
CMNE - local syndical de la CFDT
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

